



C'est devant plus de 250 invités et dans le cadre très solennel de la Cathédrale de Villeneuve-les-Maguelone, où ils ont été accueillis par Michel BAILLY, président des Compagnons de Maguelone que Michel DEHORS, président de l'Ordre régional des Experts-Comptables a souhaité la bienvenue dans la profession aux 22 nouveaux experts-comptables de la région. Parmi ces 8 femmes et 14 hommes figurent 2 Audois, 4 Catalans, 8 Gardois et 8 Héraultais. Après avoir prêté serment devant de nombreuses personnalités régionales, leurs familles et leurs pairs, les impétrants se sont vus remettre dans le cadre du mécénat, une œuvre originale créée pour eux par Bastien DEFIVES, photographe d'art. Dans son discours d'accueil, Michel DEHORS, a annoncé la création d'un fonds de dotation « *Experts-Comptables : Cultures et Patrimoines* », l'objectif étant de collecter auprès de la profession des fonds permettant de financer des projets liés à la culture et aux patrimoines de notre région, le tout dans le cadre de la loi sur le mécénat. C'est à Madame la Première Présidente de la Cour d'appel de Montpellier qu'est revenue la responsabilité de clore la manifestation en rappelant la déontologie de l'expert-comptable et sa place dans la société actuelle.

LES EXPERTS-COMPTABLES ONT PRETE SERMENT A LA CATHEDRALE DE MAGUELONE



Réforme des retraites / Suite de l'article publié en page 15 >

Favoriser l'emploi des seniors

Afin d'augmenter le taux d'emploi des seniors, l'un des plus faibles d'Europe, le gouvernement a proposé deux mesures : une aide à l'embauche pendant un an pour les chômeurs de plus de 55 ans et le développement du tutorat, pour assurer une transmission des savoirs.

Convergence public/ privé

Afin de réduire progressivement l'écart avec le privé, le taux de cotisations des fonctionnaires sera aligné sur celui des salariés du privé, pour passer de 7,85 % à 10,55 %, sur dix ans. La possibilité de départ anticipé, sans condition d'âge, pour les parents de trois enfants, ayant quinze ans de service, sera fermée à compter de l'année 2012.

Prise en compte de la pénibilité

C'est l'un des points les plus délicats du dossier. L'âge légal de départ à la retraite sera maintenu à 60 ans, avec une pension à taux plein, pour les salariés ayant une incapacité physique d'au moins 20 %. Le dispositif concernerait, selon le ministère du Travail, 10 000 personnes par an. Les salariés ayant commencé

à travailler avant 18 ans pourront eux partir à la retraite avant l'âge légal s'ils ont cotisé assez longtemps. Un décret listera les facteurs de pénibilité. Sur les départs anticipés, les carrières longues et les polypensionnés (*qui relèvent de plusieurs régimes de retraite*), le gouvernement devrait accepter des « améliorations ».

Augmentation de certaines recettes

Pour réduire le déficit chronique de la sécurité sociale, les entreprises et les hauts revenus seront mis à contribution. Parmi les nouvelles recettes prévues : la remise en cause d'allègements de cotisations patronales (*calcul annualisé et non plus mensuel*), la taxation des hauts revenus (*prélèvement de 1 % supplémentaire sur la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu, hors bouclier fiscal*), des plus-values de cessions mobilières et immobilières, des dividendes, la hausse des prélèvements sur les stock-options et les retraites chapeau. Le gouvernement compte aussi supprimer certaines niches sociales dont bénéficient les entreprises. Soit 3,7 milliards d'euros escomptés l'an prochain.

François TAQUET,
avocat, conseil en droit social et B.L